

WORLD INTELLECTUAL PROPERTY  
ORGANIZATION

世界知识产权组织

ORGANIZACION MUNDIAL  
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL



ORGANISATION MONDIALE  
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ  
ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ

C. SCIT 2597  
06

Le 5 août 2004

Concerne : Tâche n° 24 du programme de travail du Groupe de travail du SCIT  
sur les normes et la documentation :  
rapports techniques annuels pour 2003 sur les activités d'information  
en matière de marques

---

Madame,  
Monsieur,

J'ai le plaisir d'inviter votre office à nous faire parvenir un rapport technique annuel (ATR) sur ses activités d'information en matière de marques pour l'année 2003.

En vue de faciliter la publication des rapports techniques annuels sur le site Web de l'OMPI, nous vous invitons, comme l'année dernière, à utiliser le système de gestion des ATR en ligne qui est à disposition dans la partie du site Web de l'OMPI consacrée aux ATR (<http://www.wipo.int/scit/fr/atrs>). Sur ce site, vous trouverez une liste des éléments qu'il est recommandé de faire figurer dans les ATR sur les activités d'information en matière de marques, ainsi que des directives concernant l'élaboration des ATR au moyen de ce système.

Pour accéder au système de gestion des ATR, veuillez utiliser la combinaison nom d'utilisateur et mot de passe qui a été envoyée à votre office par le Bureau international pour la préparation de votre rapport technique annuel pour l'année 2002. Si vous avez perdu ce nom d'utilisateur et ce mot de passe, ou si vous n'aviez pas demandé de nom d'utilisateur et de mot de passe l'année dernière, vous devez demander les droits d'accès nécessaires au système de gestion des ATR. Pour obtenir ces droits d'accès, la personne de votre office

/...

chargée d'établir et d'envoyer l'ATR devra envoyer un message électronique à l'adresse suivante : *ATRaccess.mail@wipo.int*. La ligne "Objet" du message ne devra porter que le nom de votre pays ou organisation accompagné du mot "marques" (exemple : Objet : Canada, marques). Le nom de la personne qui envoie le message, ainsi que son adresse électronique, et le nom de l'office ou organisation devront figurer dans le champ "Message". Aucun autre texte n'est nécessaire sur la ligne "Objet" ni dans le champ "Message". Le Bureau international répondra à ces messages en envoyant à leur auteur la combinaison nom d'utilisateur et mot de passe donnant accès au modèle de rapport en ligne sur les activités d'information en matière de marques. Nous vous demandons de bien vouloir conserver ladite combinaison nom d'utilisateur et mot de passe en vue de la préparation du rapport technique annuel de l'année prochaine.

Lors de la préparation du rapport technique annuel, veuillez y inclure tout renseignement relatif à des changements imminents ou prévisibles dans les méthodes de travail de votre office, en particulier en relation avec des projets d'automatisation concernant les marques.

Veillez noter que, une fois que vous aurez communiqué votre rapport au moyen du système de gestion des ATR, vous ne pourrez le corriger ou le supprimer que si vous envoyez à l'adresse suivante : *ATR.mail@wipo.int* un message électronique demandant accès à votre rapport. Le Bureau international vérifiera la situation du rapport déjà présenté et vous y redonnera accès. La nouvelle version de l'ATR que vous fournirez remplacera l'ATR envoyé précédemment.

Si votre office n'est pas connecté à l'Internet, veuillez envoyer un message électronique à l'adresse suivante : *ATR.mail@wipo.int*, ou une télécopie au n° +41 22 338 7210, pour demander un exemplaire sur disquette du modèle électronique qui vous permettra d'établir et de présenter votre rapport. Il vous est instamment demandé de *ne pas* envoyer le rapport sur papier (sauf si vous êtes dans l'impossibilité de le transmettre par l'Internet, par courrier électronique ou sur disquette).

Les éventuelles questions ou observations concernant l'utilisation du système de gestion des ATR sont à envoyer à l'adresse électronique suivante : *ATR.mail@wipo.int*.

/...

Comme les années précédentes, le Bureau international mettra les rapports techniques annuels pour 2003 à disposition dans la partie du site Web de l'OMPI consacrée aux ATR (<http://www.wipo.int/scit/fr/atrs>), où l'on trouve aussi les rapports techniques annuels pour les cinq années précédentes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire parvenir votre rapport technique annuel au Bureau international le 30 septembre 2004 au plus tard. Veuillez par ailleurs avoir l'obligeance d'indiquer le numéro de la présente circulaire en référence dans toute correspondance concernant les ATR que votre office adresserait au Bureau international.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Neil Wilson  
Directeur par intérim  
des Services informatiques